

# DEMANDE D'INSCRIPTION 2024

Pour vous inscrire ou inscrire un membre de votre équipe vous pouvez faire une demande d'inscription en ligne ou via le bulletin ci-dessous.

Toutes les demandes se font au plus tard **30 jours** avant le début de la formation.

## DEMANDE D'INSCRIPTION - EN LIGNE

**Rendez-vous à l'adresse suivante :** <https://www.acepp.asso.fr/acepp-auvergne/?CataLogue>

Puis en fin de page, rubrique "Pour vous inscrire" et cliquez sur le bouton :

**INSCRIPTION EN LIGNE**

## DEMANDE D'INSCRIPTION - BULLETIN PAPIER

**Bulletin à retourner, complété, à l'ACEPP Auvergne par mail ou par voie postale**

**au plus tard 30 jours avant le début de la formation**

✉ 8 Rue Jacques Magnier - 63100 Clermont-Ferrand

📧 formation@aceppauvergne.com

**FORMATION CHOISIE :** .....

Date(s) : .....

## VOTRE STRUCTURE :

Nom de votre association ou organisme : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Email : .....

## STAGIAIRE\* :

Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : .....

Email : .....

Le ou la stagiaire atteste avoir pris connaissance du programme et des prérequis nécessaires au suivi de la formation  
Le stagiaire ou de la stagiaire est situation de handicap ou a des besoins spécifiques pouvant nécessiter un aménagement de la formation :  OUI : .....  NON

La formation sera à régler directement à l'ACEPP Auvergne à l'issue de la formation, à réception de la facture.

Date : ..... **Signature employeur** (Nom, Prénom, qualité et cachet de l'association ou organisme)

\* Les données personnelles collectées ne sont utilisées que pour les seuls besoins des formations dispensées. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de notre organisme de formation et transmises aux formateurs. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les stagiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition s'agissant des informations les concernant, dans les délais prévus par la loi et la réglementation en vigueur.



Organisme de Formation certifié Qualiopi  
Certification qualité délivrée par AFNOR Certification au titre de la catégorie d'action suivante :  
Actions de formation

